

MOTION de l'Assemblée générale du Laboratoire d'anthropologie sociale réunie le 23 janvier 2020

Réuni en assemblée générale extraordinaire le 23 janvier 2020, le Laboratoire d'anthropologie sociale tient à exprimer sa défiance envers la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), au vu de l'incohérence entre les constats dressés dans les rapports préparatoires et les solutions préconisées qui, si elles étaient appliquées, ne feraient qu'aggraver encore considérablement les maux qu'elles prétendent pourtant guérir.

Au mépris de l'avis de l'ensemble de la communauté scientifique, qui demande depuis de nombreuses années une augmentation et une sécurisation de l'emploi scientifique (chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels de support et de soutien à la recherche), qui dénonce les effets pervers et contre-productifs de la recherche sur projets et de son évaluation quantitative suivant des indicateurs bibliométriques qui ne reflètent pas notre activité réelle, les propositions avancées dans ces rapports préparatoires se focalisent sur la mise en concurrence exacerbée des chercheurs et des institutions pour l'obtention de moyens, moyens qui seraient distribués suivant des indices de performance et de conformité à des enjeux stratégiques prédéfinis. Ces rapports semblent ignorer le fait que l'utilité d'une recherche ne saurait être décrétée a priori et que les évaluations permanentes par des pairs constituent déjà la modalité de production du savoir au sein des communautés intellectuelles animées par le désir d'atteindre l'excellence scientifique.

Les promesses de hausses de rémunération, d'autant plus facilement octroyées qu'elles se font dans un contexte de dépérissement du recrutement, ne sauraient compenser la perte d'indépendance de la recherche, incommensurable à nos yeux. La plupart des mesures préconisées menacent directement nos libertés académiques, car elles visent en réalité à réorganiser le service public de la recherche sur le mode de la gouvernance actionnariale des entreprises, afin d'accroître sa rentabilité dans une économie marchande du savoir.

Nous tenons à rappeler :

- **Que la recherche publique** permet, par la liberté dont jouissent ceux qui la font, de produire des ruptures de paradigme s'opposant par nature à la recherche de résultats immédiatement concrets ou applicables. Les rapports mettent avant tout l'accent sur les classements internationaux, la culture de l'audit et la recherche appliquée, alors que ces critères de hiérarchisation, de performance et de pilotage en matière de production et de diffusion des connaissances s'avèrent en réalité aussi inefficaces que coûteux.

- **Que la recherche en sciences sociales** vise la compréhension des sociétés sur le temps long et ne peut se réduire à des thématiques relatives à des "défis sociétaux" dictés par les agendas politiques. Elle s'appuie sur l'enquête de terrain qui offre un ancrage empirique essentiel aux chercheurs, seuls à même de déterminer avec justesse les lignes directrices de leur recherche.

- **Que la recherche en sciences sociales française**, qui a vu émerger certains des plus grands penseurs du vingtième siècle et qui bénéficie aujourd'hui encore d'une réputation internationale malgré une baisse des moyens, est le fruit d'un travail mené dans un environnement intellectuel préservé des injonctions de résultats et de compétition économique entre ses acteurs. Alors que les rapports préparatoires visent à mettre en œuvre des mesures

incitant au rayonnement international des savants français, soulignons que Claude Lévi-Strauss, Pierre Bourdieu, Michel Foucault, Gilles Deleuze, pour ne citer que quelques noms parmi les plus célèbres en sciences humaines et sociales, n'ont jamais connu l'ingérence dans leur activité de chefs d'entreprise, d'établissement ou de gouvernement, les appels à projets, les tâches administratives inutiles, les rémunérations soumises à évaluation, ni l'emploi précaire.

◦ **Que la fonction publique et les emplois pérennes** sont le régime nécessaire d'une recherche d'excellence, préservant ainsi des dérives de l'économie de marché et de la rentabilité, dont les limites sont aujourd'hui évidentes (accroissement des inégalités de richesses, pollution environnementale massive, contrôle de la production par les actionnaires, etc.).

Nous, membres du LAS (chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels de support et de soutien à la recherche), appelons à la mobilisation pour le service public de la recherche et pour une université ouverte.

Nous nous prononçons :

- Pour une université gratuite et accessible à tous, sans condition de nationalité.
- Pour des mesures efficaces de lutte contre la précarité étudiante (revalorisation des bourses, augmentation du nombre d'allocations doctorales, création de logements étudiants).
- Pour un recrutement massif de titulaires (chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels de support et de soutien à la recherche) suivant l'augmentation du nombre d'étudiants et à la hauteur de la mission de service public que nous assurons ; pour la titularisation des précaires et la suppression du recours aux vacances.
- Pour le maintien du statut de fonctionnaire et la revalorisation de tous les métiers de la communauté scientifique ; contre la création d'un « contrat à durée indéterminée de mission scientifique » aligné sur la durée des projets ou de « chaire d'excellence junior » se dispensant de la qualification, ou de tout autre dispositif qui minerait l'équité entre chercheurs ou entre unités de recherche et, à terme, nuirait à l'autonomie et à la qualité de la recherche.
- Pour une évaluation de la recherche qualitative et par les pairs, ce qui implique la lecture critique des travaux par des spécialistes de la discipline et non l'application de critères chiffrés, à la fois pour le suivi des carrières et pour le recrutement.
- Pour l'augmentation des crédits récurrents des établissements et laboratoires et contre la généralisation du financement par projet ; donc pour une réaffectation de moyens dans le sens correspondant.

Notre position sur la réorganisation du service public de la recherche s'inscrit dans une réflexion critique plus large concernant un ensemble de réformes en cours (assurance chômage, retraites), avec lesquelles elle forme un système. Contre une orientation des politiques publiques qui creuse les inégalités et renie la devise républicaine, nous affirmons les vertus de la solidarité et l'efficacité de la coopération pour promouvoir l'intérêt général.

Motion adoptée à l'unanimité des voix exprimées (24 personnes présentes, 5 procurations).